



Conseil économique
et social

Distr.
GÉNÉRALE

E/1994/18
25 mars 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Reprise de la session
d'organisation de 1994

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET AUTRES QUESTIONS
D'ORGANISATION

Lettre datée du 22 mars 1994, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Kirghizistan auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de porter à votre attention la demande ci-après.

Agissant conformément à l'article 12 du règlement intérieur du Conseil économique et social, le Gouvernement de la République du Kirghizistan propose l'inscription à l'ordre du jour de la session de fond de 1994 du Conseil d'une question supplémentaire intitulée "Proclamation de l'année 1995 Année internationale de l'Épopée de Manas", pour célébrer le premier millénaire de l'existence de la langue kirghize.

L'Épopée de Manas est un chef-d'oeuvre historique, philosophique et linguistique unique, dans lequel la nation kirghize puise ses origines. C'est aussi le symbole de la société kirghize contemporaine, avec ses aspirations à l'indépendance, à la démocratie, au respect des droits de l'homme et au développement économique et social.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer la présente lettre comme document officiel du Conseil économique et social à la reprise de sa session d'organisation de 1994.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la République kirghize
auprès de l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Djoumakadyr A. ATABEKOV
